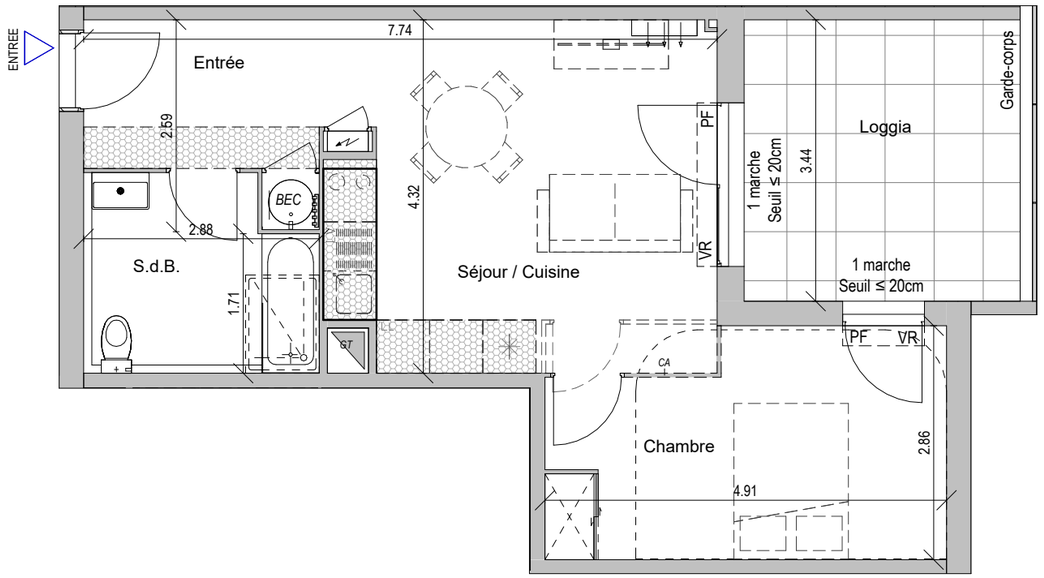

PLAN NON PMR(modifications à réaliser en cas de réversibilité).

L'acquéreur devra la possibilité de rendre son logement conforme à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments collectifs et des maisons individuelles.
Cette réversibilité sera possible moyennant la mise en œuvre des travaux suivants :
- Modification de la cloison entre la chambre et le séjour / cuisine

DOMAINE HESTIA

MACROLOT B
30230 RODILHAN

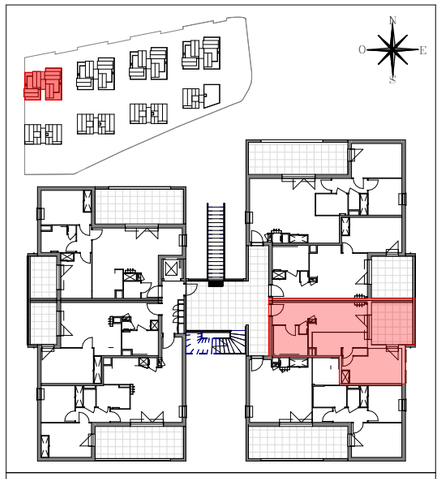

LOT A1 - LGT 103

Appartement de 2 pièces
N°103 au premier niveau

Séjour / Cuisine	20.2 m²
Chambre	12.7 m²
S.d.B.	6.5 m²
Entrée	5.8 m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	45.2 m²
Loggia	11.9 m²
TOTAL SURFACE EXTERIEURE	11.9 m²
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	57.1 m²

LEGENDE

LL	LAVE-LINGE		BLOC CUISSON
LV	LAVE-VAISSELLE		PLAN DE TRAVAIL
AV - AM	ALLEGE VITREE / MAÇONNEE		REFREGIRATEUR
GC	GARDE-CORPS	BEC	BALLON D'EAU CHAUDE
PL	PLACARD	VR	VOLET ROULANT
	FAUX-PLAFONDS / SOFFITE		RADIATEUR
	RETOMBEE DE POUTRE		SECHE-SERVIETTE (SS)
	TABLEAU ELECTRIQUE		JARDIN PRIVATIF (Végétation à titre indicatif)
	GAINE TECHNIQUE		CLOISON OPTIONNELLE (en cas de renonciation d'accessibilité PMR)
	SPLIT CLIMATISATION (Possibilité de gaine frigorifique visible)		

UNE MARQUE ALTAREA

DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGLEMENTAIRES DE LA REALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT. LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND AINSI QUE LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLEGES INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBEES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, TRAPPES DE VISITES, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES, DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LE NOMBRE, LA TAILLE ET L'EMPLACEMENT DES RADIATEURS SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET SERONT PRECISES APRES ETUDE THERMIQUE.

Echelle	0 0,5 1 2m	Date	Indice
		30/06/2025	2